

Siège social :

33 Rue du Général de Gaulle
62880 ANNAY-SOUS-LENS

☎ : 03.21.42.84.44

Agrément : E2506200050 Siret : 3178865300029

Centre de formation :

Zone Artisanale de la fosse 3
62680 MERICOURT

☎ : 03.21.67.58.58

RENSEIGNEMENTS PERMIS Bea (véhicule adapté handicap) (code CPF 206)

Certif info 54664

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez passer votre permis de conduire ; Selon les cas, votre aptitude à passer les épreuves devra être évaluée par un médecin agréé. Sachez qu'il existe des possibilités d'aménager les épreuves, les véhicules et de financer votre permis.

*Une personne en situation de handicap peut passer son permis de conduire à condition d'**avoir été reconnu apte par un médecin agréé et validé un contrôle médical d'aptitude à la conduite**. Un certificat médical peut être demandé pour vérifier si votre état de santé est compatible avec la conduite ou si vous avez besoin d'aménagements du véhicule ou des épreuves. Les épreuves sont aménagées en fonction du type de handicap.*

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'âge minimum requis pour passer le permis de conduire est passé de 18 à 17 ans. Toute personne âgée de 17 ans révolus peut ainsi s'inscrire à l'épreuve de conduite dès lors qu'elle a eu le code et conduire dès l'obtention de leur permis B.

Le code peut être passé à partir de 15 ans pour les personnes inscrites en conduite accompagnée, et dès 16 ans pour les autres.

PRE-REQUIS :

- Avoir 16 ans minimum pour s'inscrire à l'auto-école et passer l'examen théorique (15 ans en **apprentissage anticipé**)
- Avoir obtenu l'ASSR2 ou l'ASR si vous êtes né à partir du 1^{er} janvier 1988 et que c'est la 1^{ère} catégorie de permis que vous passez
- Avoir 17 ans minimum au passage de l'examen pratique

De quels aménagements pouvez-vous bénéficier selon votre handicap ?

➤ **Vous avez un handicap moteur**

*Si vous avez un problème de mobilité, vous pouvez bénéficier d'un **tiers de temps supplémentaire** pour passer l'épreuve pratique.*

- *Le véhicule utilisé doit être adapté aux personnes handicapées : double-commande de freinage, rétroviseurs supplémentaires à l'extérieur et à l'intérieur, volant avec double-commande de direction , de pédales inversées ,*
- *de cercle accélérateur ;*
- *d'une boîte automatique ou séquentielle ;*
- *d'oreillettes ;*
- *de levier frein ;*

➤ **Vous êtes sourd ou malentendant**

*Durant l'examen, si vous êtes en situation de handicap sensoriel, vous pouvez demander d'utiliser un **dispositif de communication adapté** : synthèse vocale, interprète en langue des signes française (LSF). Cette possibilité peut être utilisée pour traduire :*

- l'accueil et la présentation à l'examen ;
- les questions et les réponses relatives aux vérifications.

Des **sessions spécialisées** sont prévues pour les candidats sourds ou malentendants. La **durée totale de l'épreuve théorique est plus longue** pour ces candidats.

➤ Vous avez un handicap visuel

Il existe un seuil d'acuité visuelle minimum (inférieure à 5/10) requis pour conduire un véhicule. Si l'un des deux yeux a une acuité inférieure à 1/10, et que l'autre œil a une acuité supérieure ou égale à 5/10, la vision est compatible, à condition de s'équiper de **rétroviseurs bilatéraux**.

➤ Vous avez un « trouble Dys »

Vous pouvez passer des **séances spécifiques de code** si :

- vous avez la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ([RQTH](#)) obtenue via la [MDPH](#) et un diagnostic de dyspraxie, de dyslexique, ou de dysphasie ;
- vous avez bénéficié d'aménagements lors des épreuves nationales de l'Éducation nationale ;
- vous avez un certificat médical de moins de 6 mois qui atteste d'un trouble dys nécessitant un aménagement de l'épreuve théorique.

Comment financer votre permis de conduire ?

➤ Différentes aides

Il existe diverses aides financières pour financer le permis de conduire :

- le prêt « permis à 1 euro par jour » pour les jeunes de 15 à 25 ans ;
- les aides attribuées par les conseils régionaux pour les jeunes âgés de moins de 25 ans ;
- l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis ;
- l'aide à l'obtention du permis de conduire de [France Travail](#) (anciennement [Pôle emploi](#)) pour les personnes à la recherche d'un emploi.

➤ Compte personnel de formation

Vous pouvez aussi utiliser votre compte personnel de formation ([CPF](#)) pour financer le permis de conduire, à condition :

- d'avoir des droits à la formation acquis sur votre CPF. Pour le vérifier, et pour en connaître le montant exact en euros, connectez-vous avec vos identifiants sur le [site Mon compte formation](#) ;
- d'attester sur l'honneur que le permis de conduire permettra de sécuriser ou développer votre parcours professionnel ou encore favoriser votre maintien dans l'emploi. Vous ne pouvez en effet pas demander de financement de votre permis via le CPF uniquement pour vos trajets personnels ou de loisirs.
Pour en savoir plus, [consultez sur le site Mon compte formation l'article relatif aux règles de mobilisation de votre CPF pour préparer un permis de conduire](#).

➤ Prestation de compensation du handicap

Attribuée sous conditions par la maison départementale des personnes handicapées, la prestation de compensation du handicap ([PCH](#)) peut permettre aussi de **financer, au titre des aides exceptionnelles, le surcoût pour passer le permis de conduire sur un véhicule aménagé**, lorsque l'heure de conduite sur véhicule aménagé est plus chère que l'heure de conduite sur véhicule standard.

Déroulement de la formation :

Le contrat prend effet à la date de signature des deux parties, il ne sera effectif qu'à l'issue de l'heure d'évaluation sur véhicule adapté. Après l'évaluation, l'élève reçoit un devis reprenant le nombre d'heures préconisées et le montant global.

Pour préparer l'examen théorique général (ETG), il reçoit un lien pour effectuer 50 séries de code en ligne et visionner des cours via l'application PASS ROUSSEAU des Codes Rousseau. Il a accès à toutes nos séances de code en agence à volonté, des cours de code avec formateur sont proposés mensuellement sur les thèmes suivants (dates et inscription préalable pour ces derniers en agence):

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Equipements de sécurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Séances de code :

LENS : 2 avenue VAN PELT

- Lundi de 15h à 17h
- Mardi de 10h à 12h
- Mercredi de 15h à 18h
- Samedi de 9h à 12h

MERICOURT (centre de formation) : ZA FOSSE 3, avenue Sikorski

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h
Samedi 8 à 12h

ANNAY/SOULS/LENS : 33, rue du Général de Gaulle

- Jeudi de 19h00 à 20h00
- Samedi de 14h à 15h

❖ L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé. L'élève se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen sur le site de l'opérateur et règle la redevance de 30 euros en ligne. L'élève doit se présenter aux épreuves théoriques et pratique avec une carte d'identité en cours de validité. L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM. Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Il doit transmettre le résultat par mail à lens@jean-pajor.com.

Des ETG spécifiques peuvent être organisés en DDTM selon les besoins de l'élève. Le formateur l'accompagne en examen dans ce cas.

L'élève reçoit ses identifiants CODES ROUSSEAU pour le suivi de sa formation pratique et de ses compétences via le livret numérique. Le moniteur l'informe en temps voulu de sa progression et ne le présentera à l'examen du permis de conduire que lorsqu'il le jugera prêt. Le candidat reçoit sur son téléphone les rdv à raison de 1 à 2h maximum par semaine.

20H minimum sont obligatoires (simulateur inclus). Le candidat peut commencer la formation pratique avant d'obtenir son code. Le moniteur informe l'élève en temps réel de sa progression en validant les compétences via le livret numérique et ne le présentera à l'examen du permis de conduire que lorsqu'il le jugera prêt.

Les leçons de conduite peuvent avoir lieu du lundi au vendredi de 8 à 12h et de 13 à 19h et le samedi de 8 à 14h.

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé		
Compétences générales	Compétences	
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	Connaitre les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire Démarrer et s'arrêter Doser les accélérations et les freinages à diverses allures Utiliser la boîte de vitesses Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en	- Cours théoriques - Cours pratiques sur simulateur - Cours individuels en véhicule - Cours collectifs en véhicule - Mise en situation en circulation

	<i>adaptant allure et trajectoire</i> <i>Regarder autour de soi et avertir</i> <i>Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité</i>	
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<i>Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte</i> <i>Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation</i> <i>Adapter l'allure aux situations</i> <i>Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité</i> <i>Tourner à droite et à gauche en agglomération</i> <i>Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire</i> <i>S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau</i>	- Cours théoriques - Cours pratiques sur simulateur - Cours individuels en véhicule - Cours collectifs en véhicule - Mise en situation en circulation
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<i>Evaluer et maintenir les distances de sécurité</i> <i>Croiser, dépasser et être dépassé</i> <i>Passer des virages et conduire en déclivité</i> <i>Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie</i> <i>S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide</i> <i>Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense</i> <i>Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites</i> <i>Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau</i>	- Cours théoriques - Cours pratiques sur simulateur - Cours individuels en véhicule - Cours collectifs en véhicule - Mise en situation en circulation
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<i>Suivre un itinéraire de manière autonome</i> <i>Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie</i> <i>Connaitre les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer</i> <i>Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir</i> <i>Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules</i> <i>Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence</i> <i>Pratiquer l'écoconduite</i>	- Cours théoriques - Cours pratiques sur simulateur - Cours individuels en véhicule - Cours collectifs en véhicule - Mise en situation en circulation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

L'élève doit apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Il va au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Il devra également se situer personnellement en tant que citoyen dans ses choix de conduite. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Pour chacun des objectifs du programme, des évaluations mises en place par votre formateur, précisant les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il sera possible de mesurer la réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser via le livret numérique de l'application EASYSYSTEM ;

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, le formateur pourra alors présenter le candidat aux épreuves du permis de conduire. Un bilan de compétence sera réalisé à l'issue de la formation pratique et peut être réalisé à votre demande à tout moment de la formation.

❖ L'examen pratique : (présentation obligatoire de la carte d'identité en cours de validité)

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. L'élève doit se présenter avec sa carte d'identité en cours de validité.

Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ; une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique. Le rdv est donné sur le site de l'examen (LENS en général).

*Il est toujours plus facile de réussir un examen lorsqu'on connaît précisément **les critères d'évaluation** ! La grille d'évaluation ci-dessous est celle utilisée par l'inspecteur pendant l'épreuve pratique. Pour être reçu, vous devrez obtenir au minimum 20 points sur 31 et ne pas commettre de **faute éliminatoire au permis**.*

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Effectuer des vérifications du véhicule (1)								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie au volant					+1			
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Total général								

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Minimum 20 points sur 31

E : Erreur éliminatoire
Le candidat peut être éliminé dans 2 cas :
- La sécurité n'est pas assurée.
- Il commet une infraction :
• circulation à gauche sur chaussée à double sens,
• franchissement d'une ligne continue,
• circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,
• non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,
• circulation en sens interdit.

DELAI DE REALISATION TOTALE : entre 6 et 12 mois

PROGRAMME :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Cette **première compétence** correspond à vos premiers pas en tant que **conducteur** ou conductrice. Cela concerne notamment le maniement du volant, le démarrage et l'arrêt, la maîtrise du **point de patinage**, etc.

- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Lorsque vous serez à l'aise avec les différentes commandes de la **voiture** et les autres usagers de la route, vous serez en mesure de conduire dans des conditions normales. Cela signifie, entre autres, avoir une conduite fluide et **respecter les consignes de sécurité et le code de la route**.

- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Certaines conditions de conduite exigent davantage de **vigilance**. Cela vient en grande partie du fait qu'il y a un certain nombre d'**autres usagers**, qu'ils soient piétons, à vélo, en deux-roues motorisés ou en voiture.

- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

La dernière catégorie concerne votre capacité à conduire en toute **autonomie**, sans intervention du **moniteur**. De plus, à ce stade, vous êtes en mesure d'adopter une conduite confiante et souple, économique en consommation de carburant.

Formule 30h

TARIF : 2110 € euros comprenant :

Frais de dossier	50 euros
Forfait code (à volonté en agence)	200 euros
Une évaluation en voiture	60 euros
29 heures de conduite	1740 euros
Livret numérique	inclus
forfait code internet de 50 séries valable 3 mois	inclus
1 frais d'accompagnement à l'examen pratique	60 euros
Total	2110 euros

1 heure supplémentaire : 60 euros

Pièces à fournir :

- 1 code Ephotos d'identité récente aux normes ANTS (photos électroniques)
- Copie recto/verso de la carte d'identité non périmée en couleur
- Copie de la Journée d'Appel à la Défense si moins de 25 ans
- visite médicale passée chez un médecin agréé stipulant les équipements pour le véhicule
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom du candidat
(dernier avis d'impôt ou facture eau,elec,gaz téléphone moins de 6 mois)
- Si hébergé attestation d'hébergement signée par l'hébergeant et hébergé et copie de la carte d'identité recto/verso de l'hébergeant
- 1 enveloppe de suivi 100g maxi
- 2 timbres postaux

Agence à contacter : 2 avenue VAN PELT 62300 L'ENS

TEL : 03.21.42.84.44

lens@jean-pajor.com

Prise en charge des élèves dans un rayon de 20 kms maximum autour de chaque agence.

Après obtention du permis, le candidat pourra soit faire la démarche seul sur ANTS pour la fabrication du permis soit nous demander de la réaliser contre la somme de 20 euros.